

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 12 Septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 8 septembre 2023
--

L'an deux mil vingt-trois et le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie
Etaient absents : DEJOUR Valérie (pouvoir à RULLIAT Christian), BELTRAN Yves (pouvoir à AIGLON Olivier), CAFFIER Fabien (pouvoir à BLUM Virginie), LHOPITAL Guy (pouvoir à NELIAS Agnès), DURAND Pierre (pouvoir à FOURDIN Fabrice)

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-085

Objet de la délibération : Budget communal : renouvellement d'une ligne de trésorerie interactive

Madame la Maire expose que dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions prévues pour les opérations d'investissement annuelles, et notamment la rénovation de la chapelle de Châteauevieux, la réalisation de divers travaux à l'école du Ronzey, la mise en accessibilité de locaux communaux (Espace jeunes, salle Paroisse/Val Trions), il serait nécessaire de prolonger la ligne de trésorerie pour une nouvelle année.

Elle présente les propositions émises (Crédit Agricole et Caisse d'Epargne) et précise les échanges intervenus pour précision, avec la Secrétaire Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne, une ligne de trésorerie interactive, pour un montant de 100 000 €, selon les conditions énoncées ci-dessous :

Montant : 100 000 €

Durée : un an

Taux d'intérêts : au choix de la commune, à chaque tirage :

€STR 1 + marge de 0.89%

€ster au 26/07/2023 = 3,405%

Tirage : crédit d'office

Remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum, tirages effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Païement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office

Frais de dossier : 400 € prélevés en une seule fois,

Commission d'engagement : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non utilisation : néant

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat proposé par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,

AUTORISE Madame la Maire à effectuer sans autre délibération, les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par le-dit contrat,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 21 SEP. 2023

Publication ou notification du : 21 SEP. 2023

Publication site internet le : 21 SEP. 2023

Affichage liste des délibérations le : 19 SEP. 2023